

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 90

Demande présentée le : 25 juillet 2023
Par : madame GUIMARAËS TEIXEIRA Cidalia
sis : 4 rue du Commerce à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : elle-même
Adresse :
Surface occupée : une camionnette

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : Madame GUIMARAËS TEIXEIRA Cidalia est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de déménagement sis 4 rue du Commerce à JUZIERS (78)

le samedi 29 juillet 2023 de 09 heures 00 à 13 heures 00

Article 2 : Ce déménagement nécessitera :

- Neutralisation de la circulation le temps du chargement du camion (barrières à demander auprès des services techniques).
- Information par le client des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- La circulation doit pouvoir restée ouverte à tous les véhicules de secours.

Article 3. Madame GUIMARAËS TEIXEIRA Cidalia est autorisée à stationner avec la camionnette de déménagement et maintenir la circulation ouverte. Cette dernière est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 25 juillet 2023

Le maire, Ketty VARIN
P/O le 1^{er} adjoint Gaëtan MALONDA

